Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215707647-20260625-2026CANICULE-AR

Zoufftgen

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ELEVES AU SEIN DU BATIMENT MATERNELLE MARECHAL JUIN DE ZOUFFTGEN

Le Maire de la commune de ZOUFFTGEN (Moselle)

VU le passage en « vigilance rouge canicule extrême » du Département de la Moselle le jeudi 25 juin 2026 et le vendredi 26 juin 2026.
VU qu'il n'appartient pas au Maire de décider de la fermeture d'une école.

ARRETE :

Article 1er : Les parents qui le peuvent sont invités à récupérer leurs enfants à l'issue de la matinée de classe et à les garder à domicile l'après-midi.

Article 2 : Un dispositif d'accueil sera néanmoins maintenu pour les enfants dont les familles ne disposent pas d'autre solution de garde. Les élèves concernés seront accueillis et encadrés à l'horaire habituel de fin de classe.

Fait à ZOUFFTGEN, le 25 juin 2026

Le Maire,
N. MORIN.

MAIRIE DE ZOUFFTGEN (Moselle)